RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

les Crous

# Etudiant sans logement fixe

Publié le 23 juillet 2025, Mis à jour le 4 novembre 2025

Le Crous accompagne les étudiants tout au long de leur parcours avec différents types d'aides.

Un **étudiant peut bénéficier d'une bourse sur critères sociaux**, en fonction des revenus de sa famille, de la distance entre son domicile et son lieu d'études, ou encore du nombre d'enfants à charge.

Il peut aussi demander un **logement étudiant à loyer modéré**, profiter de la **restauration universitaire** à tarif réduit, ou encore bénéficier d'un **accompagnement social** en cas de difficultés (financières, familiales, médicales?).

Des **aides spécifiques** peuvent également être attribuées en cas de rupture familiale, d'urgence, de handicap ou de situations particulières.

Enfin, les **services de santé universitaires**, les dispositifs de soutien psychologique et les aides à la mobilité complètent l'offre pour soutenir les étudiants dans toutes les dimensions de leur vie étudiante.

## VOS DROITS

### Financier (en savoir plus)

Les **aides spécifiques ponctuelles d'urgence (ASPE)** peuvent être mobilisées pour répondre à des besoins essentiels. Elles permettent notamment :

-
la prise en charge partielle des **frais de logement temporaire** (nuitées d'hôtel, hébergements d'urgence, solutions associatives) ;

-
un **soutien financier immédiat** pour faire face à une situation de précarité et favoriser l'accès à un logement stable.

D'autres dispositifs d'aide financière peuvent être proposés en fonction de la situation personnelle de l'étudiant (rupture familiale, interruption de ressources, etc.).

### Logement (en savoir plus)

Les **Crous** peuvent, sous réserve de disponibilité, proposer des **solutions d'hébergement temporaire** en résidence universitaire.

Si aucune place n'est disponible, l'étudiant peut être accompagné dans la **recherche d'un logement** :

**Etudiant sans logement fixe**

Publié le 23 juillet 2025, Mis à jour le 4 novembre 2025

-

via la **plateforme Lokaviz**, qui recense des offres de logements privés labellisés pour les étudiants ;

-

ou via **d'autres dispositifs partenariaux** (associations, structures locales, collectivités).

En cas de situation critique, une **solution d'hébergement d'urgence** peut être mobilisée avec le concours d'associations spécialisées ou des services sociaux des collectivités locales.

**Social (en savoir plus)**

Les **assistants sociaux du Crous** assurent un **suivi individuel et confidentiel**. Ils peuvent :

-

orienter l'étudiant vers des solutions adaptées à sa situation ;

-

l'accompagner dans les **démarches administratives et financières** ;

-

faciliter l'accès à un logement, à la restauration universitaire ou à des aides spécifiques.

Ils jouent un rôle central dans la **stabilisation du parcours de vie** de l'étudiant.

**Santé (en savoir plus)**

Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs d'accès aux soins :

-

Le **dispositif Santé Psy Étudiant** permet un **accompagnement psychologique gratuit**, avec jusqu'à huit consultations sans avance de frais ;

-

Les **services de santé universitaires (SSU)** proposent des consultations avec des psychologues, médecins ou infirmiers ;

-

Le **numéro national de la Cnaé** (Coordination nationale d'accompagnement des étudiants) est un point d'écoute

**Etudiant sans logement fixe**

Publié le 23 juillet 2025, Mis à jour le 4 novembre 2025

et d'orientation pour les étudiants en situation de **détresse psychologique**.

L'affiliation au **régime général de la Sécurité sociale** est maintenue lors de l'installation en métropole. Il est essentiel de **mettre à jour son adresse** sur ameli.fr pour garantir la bonne prise en charge.

Pour les étudiants aux ressources modestes, la **Complémentaire santé solidaire (C2S)** peut couvrir les frais restant à charge, gratuitement ou à moins de 1 euros par jour.

**Culture, sport et activités (en savoir plus)**

Des dispositifs nationaux permettent aux étudiants de maintenir un accès à la vie culturelle et sportive :

-

Le **Pass Culture** offre une **enveloppe de crédits** utilisables pour des activités variées : concerts, théâtre, cinéma, livres, abonnements numériques, etc. ;

-

Le **Pass Sport** permet de bénéficier d'une **aide de 50?euros** pour financer l'inscription à un **club ou une activité sportive**.

Ces dispositifs sont ouverts à tous les étudiants et peuvent être un levier important pour retrouver un équilibre personnel, même en situation de précarité.